



## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
 Nombre de membres présents : **25**  
 Nombre de votants : **33**  
 Date de convocation : **23/03/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 30 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.Rémy ATTARD, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**OBJET : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2016**  
**– BUDGET ANNEXE ZAE ESPASSOLES THUIR**

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - PUIG (Sainte Colombe) - NOURY (St Jean Lasseille) – MASO (Terrats) – GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, BOURRAT, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD, COUSSOLLE (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

H. LLOBET (Brouilla) à P. TAURINYA  
 M. PIMENTEL (Fourques) à J.L. PUJOL  
 P.BELLEGARDE (Passa) à P.MAURAN  
 J.C. BERNADAC (Thuir) à J.M. LAVAIL  
 D.RUIZ (Thuir) à R.LEMORT  
 L. FERRER (Thuir) à S.RAYNAL  
 P.MAURY (Thuir) à T.VOISIN  
 J.ALBERT (Trouillas) à R.ATTARD

Absent :

A. DOUTRES (Caixas)  
 C. VILA (Oms)  
 N.MON (Thuir)  
 R.PEREZ (Thuir)

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

M.OLIVE René, Président est absent au moment du vote.

**Monsieur Jean CHEREZ** est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil a été adopté à l'unanimité sans observation.

Accusé de réception de la Communauté de Communes des Aspres

Allée Hector Capdellayre - BP 11 - 66 301 THUIR Cedex  
 066-246600449-20170330-28-17CA16ZAE-DE

e-mail : contact@cc-aspres.fr - site : http://www.cc-aspres.fr/

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2017

Code INSEE : 66210  
Etablissement : BUDGET ZAE ESPASSOLES  
BUDGET ANNEXE

COMPTE ADMINISTRATIF  
Année 2016  
Page n° 1

Département : PYRENEES ORIENTALES

DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
Séance du 30 Mars 2017 à 17h30

Nombre de membres en exercice : 38  
Nombre de membres présents : 25  
Nombre de suffrages exprimés : 33  
VOTES : Contre 0 Pour 33 Abstentions 0  
Date de convocation : 23/03/2017

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Rémy ATTARD, 1er Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par le Président,

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	130 853,67				130 853,67	-
Opérations de l'exercice	11 093,74	204,36	-	-	11 093,74	204,36
<b>TOTAUX</b>	<b>141 947,41</b>	<b>204,36</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>141 947,41</b>	<b>204,36</b>
Résultats de clôture	141 947,41		-	-	141 947,41	-
Restes à réaliser					-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>141 947,41</b>	<b>204,36</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>141 947,41</b>	<b>204,36</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>141 743,05</b>		<b>-</b>		<b>141 743,05</b>	

(\*) les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes d'opérations de l'exercice et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus:

Ont signé au registre des délibérations:

les conseillers communautaires présents et représentés.

Cachet:



Pour expédition conforme,  
P/le Président,

Rémy ATTARD